

COMMUNE DE BOIRY NOTRE DAME

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal **du 17 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur MARTINÉ Daniel, Maire en suite de convocation du 12 novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM DALLA MOTTA Giuseppe, CLAIRET Yves, MONPAYS Clotilde, CANIS Claire, STOMKA Séverine, DEHAINE Françoise.

Étaient absents excusés : M. FERMAUT Yann (procuration à M. MARTINÉ Daniel), M. VALETTE David (procuration à M. DALLA MOTTA Giuseppe).

Secrétaire de séance : M. DALLA MOTTA Giuseppe

Participation à la mutuelle santé au 1er janvier 2026

Monsieur le Maire rapporte que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide les participations mensuelles suivantes :

Mutuelle santé : 30€ par agent + 15€ par enfant

Mutuelle prévoyance : 20€ par agent

SIDEN-SIAN : nouvelles adhésions

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités Syndicaux des 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN

- des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau Potable »,
- des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif »,
- de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Projet de charte du réseau bibliothèque Osartis-Marquion

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de communes avec une coordination assurée par la Responsable du service culture, et l'informe que l'appartenance au réseau de bibliothèque soit formalisée par une charte du réseau soumise à la signature des deux parties : le Président de la communauté de communes et le Maire de la commune siège de la bibliothèque.

Il demande donc l'avis du conseil municipal sur le projet de charte du réseau bibliothèque Osartis-Marquion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable sur le projet de charte du réseau bibliothèque Osartis-Marquion.

Budget : décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des recettes nouvelles ont été encaissées et qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives ci-dessous.

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023 (042)	Virement à la section d'investissement		4 732,72
011 - 6161	Multirisques		367,58
011 - 617	Etudes et recherches		8 865,15
011 - 627	Concours divers (cotisations)		5,00
012 - 6470	Autres charges sociales		100,00
7032	Stationnement et location voie	158,67	
70688	Autres prestations de services	4,34	
70878	Remb. frais par des tiers	5,53	
73141	Accise sur l'électricité	7 376,78	
732221	Fonds péréquation ress. com. et	4 853,00	
74836	Autres attributions et participations	1 672,13	
TOTAL :		14 070,45	14 070,45
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	4 732,72	
2151 - 12	Réseaux de voirie		2 365,75
2131 - 11	Bâtiments publics		4 732,72
10226 - 0	Taxe d'aménagement	72,75	
1345 - 12	Amendes radars automatiques et de	2 293,00	
TOTAL :		7 098,47	7 098,47
TOTAUX		21 168,92	21 168,92

Questions diverses

- Travaux : Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours. Il informe le conseil que le projet « logement-école » n'est pas acté et vu la complexité des travaux et le montant bien trop élevé, celui-ci sera reporté lors du prochain mandat avec le nouveau conseil municipal.
Il en est de même avec l'église, les travaux seront décidés avec le nouveau conseil municipal.

Fin de séance à 19h30.

Le Maire,
Daniel MARTINÉ


